

**COMMUNE D’ORAISON**

**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 04 Février 2010**

**◀ COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE ▶**

**POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Février 2010**

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine		+		<b>BENAITON</b>
MANTEAU Gérard	+			
MARTINON Marie-Thérèse		+		<b>MANTEAU</b>
BENAITON Jean-Marie	+			
NAPOLI Christine		+		<b>BEGNIS</b>
KREDIMI Abdelghani	+			
JURAN Suzy	+			
FAVIER Pierre	+			
FRANCOIS Jacqueline	+			
NOEL François		+		
LE MESTRE Françoise	+			
MAZZOLENI Jacques			+	
MILESI Christelle	+			
PLAUCHUD Gérard	+			
REVEST Françoise	+			
SACHOT Yann	+			
SAULNIER Monique	+			
LAZAUD Gérard		+		<b>JURAN</b>
NERVI Véronique	+			
JOSELET Joëlle	+			
SAUVECANE Fabienne	+			
ZUNINO Bernard	+			
SATABIN Bruno	+			
HUARD Béatrice	+			
<b>TOTAUX</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. FERRIGNO Gérard**

**CONSEIL MUNICIPAL DU : 04 Février 2010**

**ORDRE DU JOUR**

<b><u>N°</u></b>	<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>RAPPORTEUR</u></b>
<b>01</b>	Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés	M. le Maire
<b>02</b>	Désignation Secrétaire de Séance	M. le Maire
<b>03</b>	Approbation de l'Ordre du Jour	M. le Maire
<b>04</b>	Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 01/12/09	M. le Maire
<b>05</b>	Liquidation Séance du Conseil Municipal du 01/12/09	M. le Maire
<b>06</b>	Compte-Rendu d'activités	M. le Maire
<b>07</b>	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>	M. le Maire
	<b>COMPTABILITE</b>	
<b>08</b>	<b>OUVERTURE DE CREDITS</b>	M. le Maire
	<b>URBANISME</b>	
<b>09</b>	<b>LEGS DE MELLE CHAILAN LUCIENNE AUX ECOLES D ORAISON PRISE EN CHARGE DES FRAIS ET DROITS DE SUCCESSION</b>	M. le Maire
<b>10</b>	<b>ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE G 1898 LOTS N° 2 ET 13 APPARTENANT A Mme CESANO CLAUDETTE DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU PAS</b>	M. MANTEAU
<b>11</b>	<b>ACHAT AU PRIX DE 209 EUROS DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A 2508 APPARTENANT A MADAME ET MESSIEURS CASTELLAN D'UNE SUPERFICIE DE 139 M² SITUEE CHEMIN DE CLAOUSSE</b>	M. MANTEAU

<b>12</b>	<b>PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</b>	M. MANTEAU
<b>13</b>	<b>AVIS SUR LA LOCATION DE LA PARCELLE ZI 189 EN ZONE ARTISANALE PAR LA SCI RANCURE A LA SEERC</b>	M. BENAÏTON
	<b>PERSONNEL</b>	
<b>14</b>	<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2010</b>	Mme BEGNIS
	<b>SUBVENTION</b>	
<b>15</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION DGE POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE</b>	M. FERRIGNO
	<b>DIVERS</b>	
<b>16</b>	<b>DON A LA FONDATION DE FRANCE EN FAVEUR D'HAÏTI</b>	M. le Maire
<b>17</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>  <b>TRANSFERT ET GERANCE DE LA LICENCE 4 DE LA COMMUNE A LA SOCIETE HIPPIQUE</b>	M. le Maire

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU  
01/12/2009**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 01 décembre 2009.

**DISCUSSION :**

M. BENAÏTON souhaite que l'on transforme le mot employé « concentrationnaire » mal adapté à ses propos par l'expression « une densité importante d'une même catégorie de population ».

**DECISION PRISE  
ADOPTE PAR 24 POUR 1 ABSTENTION (SATABIN)**

\*\*\*\*\*

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : LIQUIDATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
01/12/2009

ECOLE ELEMENTAIRE : CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, DE  
DEUX NOUVELLES SALLES ET 1<sup>ERE</sup> TRANCHE DU REAMENAGEMENT DE  
L'ACCUEIL. MARCHES DE TRAVAUX : Affaire en cours

EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DGE  
2010 : Affaire en cours

PASS FONCIER – OPERATION « LES NEUFS FONTAINES » : Affaire en cours

SCHEMA DE DEPLACEMENT DOUX DU SECTEUR SUD D'ORAISON  
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE (PAS) : Affaire en cours

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B 918 A MME PESALOVO  
POUR 40 M<sup>2</sup> ET A M. FRUME POUR 155 M<sup>2</sup>. : Affaire en cours

AVIS SUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZI 163 EN ZONE ARTISANALE :  
Affaire réglée

TARIFS 2010 : Affaire réglée

ADMISSION EN NON VALEUR : Affaire réglée

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL : Affaire réglée

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DUES DANS LE CADRE  
DU PAIEMENT DES TAXES D'URBANISME : Affaire réglée

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE  
PROVENCE – LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO ET LA COMMUNE  
D'ORAISON DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN CARREFOUR  
GIRATOIRE D'ACCES A LA ZONE ARTISANALE DES ROUBINES : Affaire  
réglée

RESTAURATION DU PONT ROMAN DEMANDE DE SUBVENTIONS : Affaire  
en cours

MOTIONS CONTRE LES PROJETS DU GOUVERNEMENT RELATIF A  
L'ORGANISATION TERRITORIALE ET CONTRE LE PROJET DE  
SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : Affaire réglée

EFFECTIFS SAISONNIERS DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
PARTICIPATION DE LA COMMUNE : Affaire réglée

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN «TOKEN» POUR L'ACCES A  
L'ENSEMBLE DES SERVICES WEB DU CENTRE DE GESTION 04 : Affaire  
réglée

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE****OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES**

<b>DATE</b>	<b>REUNIONS</b>	<b>OBJET</b>
<b>27/11/09</b>	<b>SDIS</b>	<b>Extension école élémentaire – avis PC</b>
<b>02/12/09</b>	<b>Commission urbanisme</b>	<b>PLU</b>
<b>08/12/09</b>	<b>MAIRIE</b>	<b>Réunion chantier extension école élémentaire</b>
<b>08/12/09</b>	<b>ILO</b>	<b>Information sur l'éventualité d'une communauté d'agglomération</b>
<b>08/12/09</b>	<b>SMAVD</b>	<b>Comité Syndical</b>
<b>10/12/09</b>	<b>SIE</b>	<b>Assemblée générale</b>
<b>15/12/09</b>	<b>MAIRIE</b>	<b>Liste électorale</b>
<b>15/12/09</b>	<b>CCAS</b>	<b>Conseil d'Administration</b>
<b>17/12/09</b>	<b>ILO</b>	<b>Conseil communautaire</b>
<b>18/12/09</b>	<b>Commission urbanisme</b>	<b>Cheminements doux</b>
<b>18/12/09</b>	<b>ILO</b>	<b>Extension zone artisanale</b>
<b>07/01/10</b>	<b>MAIRIE/ILO</b>	<b>Eau potable pluvial</b>
<b>11/01/10</b>	<b>MAIRIE</b>	<b>Liste électorale</b>
<b>12/01/10</b>	<b>Commission Education</b>	<b>Ordinateurs école élémentaire</b>
<b>14/01/10</b>	<b>Commission urbanisme</b>	<b>PLU</b>
<b>14/01/10</b>	<b>Commission Culture</b>	<b>Féerie de Noël</b>
<b>15/01/10</b>	<b>Pays de Haute Provence</b>	<b>Info sur les fonds européens</b>
<b>18/01/10</b>	<b>SMEPRM</b>	<b>PADD</b>
<b>18/01/10</b>	<b>MAIRIE</b>	<b>Assemblée Générale copropriété du château</b>
<b>18/01/10</b>	<b>Commission culture</b>	<b>Fête « Jaune »</b>
<b>21/01/10</b>	<b>CCAS</b>	<b>Réunion avec ILO</b>
<b>21/01/10</b>	<b>MAIRIE</b>	<b>Comité de Jumelage</b>

## MANIFESTATIONS

Du 28 novembre 2009 au 26 janvier 2010 inclus

Dates	Evènements
28 novembre 2009	Rythme et Harmonie - Concert de la sainte Cécile
Du 1 <sup>er</sup> décembre au 10 janvier	OLIDO – Féerie Municipalité – Crèches dans les lavoirs Office de Tourisme – Concours illumination et traditions de Noël
2 décembre	Loly Circus – Spectacle « Plume de chat »
7 au 9 décembre	Municipalité CCAS – Distribution des colis aux anciens
5 & 6 décembre	Handipotes – Téléthon OLIDO – Marché de Noël
12 décembre	La foulée de Noël – Course pédestre Municipalité / OLIDO - Parade de Noël
16 décembre	Ecole de musique et de danse - Audition
19 décembre	Municipalité / OLIDO – Parade Feu d'artifice musical
20 décembre	Amicale des Pompiers – Loto
31 décembre	Comité des fêtes – Réveillon de la Saint Sylvestre
1 <sup>er</sup> janvier 2010	Oraison sports – Loto
4 janvier	Vœux du Maire
10 janvier	Les pieds tanqués – Loto
16 janvier	Oraison Accueil – Assemblée générale
17 janvier	Oraison sports – Loto
20 janvier	Les Fileuses – Assemblée générale
23 janvier	Amicale des anciens combattants – Assemblée générale Eden district blues - Concert

# ETAT CIVIL

## Naissances –

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| - GIMEL- - GESNIN Anaëlle | née le 18 novembre 2009 |
| - TRIQUET Nathan          | né le 20 novembre 2009  |
| - FORTIN Guilhem          | né le 22 novembre 2009  |
| - ALCARAZ- - PHILIP Noa   | né le 28 novembre 2009  |
| - JANNING Louis           | né le 21 décembre 2009  |
| - GRONDIN Ninon           | née le 24 décembre 2009 |
| - CASTELAIN Margot        | née le 31 décembre 2009 |
| - CINEMRE Eyub            | né le 14 janvier 2010   |
| - AMIEL Romane            | née le 19 janvier 2010  |

## Mariages –

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| - Eric Marcel AVARGUES<br>et Regina Marie OBODZINSKI | mariés le 26 novembre 2009 |
|--|----------------------------|

## Decès –

- |                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| - CANONICA Armand              | décédé le 13 novembre 2009  |
| - GUEIT Robert                 | décédé le 14 novembre 2009  |
| - ADJÉMIAN née PIERRET Jeanine | décédée le 17 novembre 2009 |
| - AUDEMARD née FERAUD Jeanne   | décédée le 2 décembre 2009  |
| - PAUL née LOUBET Gisèle       | décédée le 3 décembre 2009  |
| - BEAUGRAND Eugène             | décédé le 9 décembre 2009   |
| - FAUSTIN née POUILLY Mathilde | décédée le 11 décembre 2009 |
| - TESTON Yvan                  | décédé le 21 décembre 2009  |
| - BARRIERES née PASCAL Berthe  | décédée le 23 décembre 2009 |
| - MANZONI née JULLIEN Augusta  | décédé le 29 décembre 2009  |
| - VINATIER née CLEMENT Yvette  | décédée le 31 décembre 2009 |
| - ABELLON Frédéric             | décédé le 31 décembre 2009  |
| - MIRABEL René                 | décédé le 4 janvier 2010    |
| - BRETEL René                  | décédé le 5 janvier 2010    |
| - BOUCHERY Régis               | décédé le 6 janvier 2010    |
| - AUBERT Michèle               | décédée le 7 janvier 2010   |
| - DONDON née PINSON Huguette   | décédée le 15 janvier 2010  |
| - LOSS née AVENA Suzanne       | décédée le 17 janvier 2010  |
| - VILLEMIN Jean                | décédé le 17 janvier 2010   |
| -FUZELIER née CUNY Ginette     | décédée le 21 janvier 2010  |
| - GAMBIER Fernand              | décédé le 21 janvier 2010   |

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**LE CONTEXTE**

La loi de finances pour 2010 prévoit que la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de l'Etat aux communes n'augmentera que de + 0,6 % par rapport à 2009 soit la moitié de l'inflation prévisionnelle pour 2010.

De même le montant des dotations d'équipement est gelé.

Par contre la loi de finances revalorise de 1,2 % (ce qui correspond à l'inflation prévisionnelle) les valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux.

Par contre, dans le cadre du plan de relance, la commune a bénéficié en 2009 du versement anticipé du FCTVA.

En raison des nombreux investissements réalisés, l'objectif fixé par l'Etat a été atteint et donc le dispositif sera reconduit pour 2010.

La commune ne bénéficiera plus dès 2010 de la dotation de solidarité communautaire attribuée par ILO et aura une attribution de compensation diminuée de 22.000 € pour harmoniser le coût par habitant sur le territoire ILO.

**La situation financière de la commune et les perspectives**

La commune, malgré des investissements continus, bénéficie toujours d'une situation financière saine : le montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 3.436.610 € et l'annuité de remboursement pour 2010s'élève à 423.003 €.

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement, nous devons appliquer une augmentation d'environ 6 % sur les charges à caractère général et de 4 % minimum sur les charges de personnel.

En matière d'investissements sont notamment prévus :

- La première phase de l'extension de l'école élémentaire (construction d'une cantine, de 2 nouvelles salles et réaménagement de l'accueil)
- L'acquisition de biens immobiliers dans le cadre du réaménagement urbain du centre ville.
- Des travaux d'amélioration sur la salle polyvalente Gai Miniet.
- La mise en œuvre d'un nouveau programme de voiries en coordination avec la communauté de communes ILO.

Seront concernées les rues suivantes : Félicien Aillaud, Justin Aubert, Auguste Grégoire, Hervé André, Paul Feraud, Elie Louis Julien, Eugène Revest, Terce Rossi et l'aménagement du parking rue Joseph Latil.

Des arbitrages seront nécessaires car il semble difficile de pouvoir tout réaliser sur un seul service.

En raison de la vétusté de l'ex-coop et des contraintes (surface, vétusté...) de la salle de danse actuelle, une étude est en cours afin de réaliser une salle de danse et de gymnastique.

De même en partenariat avec les associations concernées, le CCAS étudie la possibilité de créer une épicerie sociale.

Pour la réalisation de ce programme ambitieux, un emprunt de l'ordre de 400.000 € pourrait être contracté sachant que celui prévu en 2009 (200.000 €) n'a pas été nécessaire.

En matière de fiscalité, nous devrions respecter les perspectives prévues l'an dernier pour les 6 ans, à savoir une augmentation de 6 % du taux de la taxe d'habitation portant le taux à 9,36 %.

Il s'agit d'une augmentation maximale qui pourra être légèrement revue à la baisse dès que les recettes pourront être mieux estimées.

Les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti connaîtront une augmentation respective de 0,50 % et 1 %.

M. SATABIN veut savoir si on connaît le montant des biens immobiliers.

M. le Maire lui précise qu'il s'agit de l'acquisition de la maison de Mme Fayet décidée lors du conseil municipal du 22/09/09 et de celle des conjoints Cesano prévue au conseil du jour.

M. SATABIN veut également des précisions sur les travaux d'amélioration de Gai Miniet.

M. le Maire précise qu'une étude pour améliorer l'isolation de la salle est en cours et permettra notamment de déterminer un nouveau mode de chauffage. Le sol devra être repris, les cloisons et certains équipements seront changés (bancs de hand, paniers de baskets).

M. FAVIER exprime sa satisfaction car la commune a atteint le montant nécessaire pour continuer à percevoir la TVA de manière anticipée et cela n'a pas dû être facile.

M. SATABIN a un regret car il espérait voir une ligne sur le logement social.

M. le Maire précise que les orientations budgétaires ne peuvent retranscrire l'intégralité du budget mais cela ne veut pas dire que l'on ne fera rien sur le logement social. D'ailleurs une aide dans le cadre du Pass Foncier (accession à la propriété) a été votée au conseil du 01 décembre 2009.

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS**

Afin de réaliser certaines dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants, à valoir sur le budget primitif 2010 :

**Chapitre 21 : 220 630 €**

Nature	Fonction	
2138	8245	182.000 €
2188	3212	1.500 €
2112	822	380 €
2111	8245	1.000 €
2183	0202	750 €
2151	822	17.000 €
21538	8161	18.000 €

**Chapitre 23 : 261.000 €**

Nature	Fonction	
2313	2121	250.000 €
2313	95 1	11.000 €

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOPTÉ PAR 21 POUR  
et 4 ABSTENTIONS (JOSELET-SAUVECANE-ZUNINO-  
HUARD)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : LEGS DE Melle CHAILAN LUCIENNE AUX ECOLES  
D’ORAISON -PRISE EN CHARGE DES FRAIS ET DROITS DE  
SUCCESSION**

Par délibération du 19 mai 2009, vous aviez donné votre accord pour accepter le legs de Melle CHAILAN aux écoles de la commune qui se composait de la manière suivante : montant de son livret A, de son livret B, de son compte courant postal, de la vente de sa maison et de son garage.

Parallèlement, Melle CHAILAN a légué à une amie tout l’intérieur de sa maison et du garage (linge, meubles, bijoux...).

La procédure de succession est désormais terminée et la commune va dans les prochains jours recevoir le montant de ce leg.

Celui-ci devrait avoisiner les 611.000 euros exonérés de droits de mutation.

Le leg privé a été estimé à 3.625 euros et les droits et frais à payer s’élèvent à 1.751,25 € alors qu’il ne s’agit que de meubles ou objets sans grande valeur.

Afin de ne pas bloquer la succession et de permettre à la commune de disposer des fonds, le particulier a consenti à accepter son leg malgré les frais que cela représentait.

Sans qu’il s’agisse d’une demande de sa part, Monsieur le Maire propose à l’assemblée que la commune prenne en charge la totalité des frais et droits de succession y compris ceux du leg privé concernant les meubles et bijoux.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L’UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU**

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE G 1898 LOTS  
N° 2 ET 13 APPARTENANT A Mme CESANO CLAUDETTE  
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE  
DU PAS**

Dans le cadre du programme d'aménagement urbain autour de l'hôtel de ville et de l'extension de l'école élémentaire, il est prévu des acquisitions foncières jouxtant l'école.

L'objectif est d'ouvrir cet espace aux quartiers proches et de permettre la création d'un passage pour favoriser l'accès à la fois aux piétons et aux voitures.

L'intérêt est de réduire le trafic des automobiles depuis l'accès actuel et de désengorger cet espace qui supporte de nombreux trafics pour l'école, la mairie et le supermarché.

Un des propriétaires riverains souhaite vendre sa propriété d'une superficie totale de 327 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une maison jumelée de type préfabriqué en copropriété horizontale de 80 m<sup>2</sup> avec jardin privatif et d'un garage indépendant.

Les domaines ont estimé la totalité des biens à 132.000 € avec une marge de négociation possible de 10 %.

Les consorts Cesano ont fait une proposition de vente à 140.000 €.

En raison de l'intérêt que représente cette acquisition pour l'aménagement du quartier, je pense que nous pouvons accéder à cette demande.

De plus ces acquisitions foncières étaient inscrites dans le programme d'aménagement solidaire signé entre ILO et le Conseil Régional.

Ainsi cette acquisition peut donc faire l'objet d'une subvention à hauteur de 60 %.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour acquérir ce bien et pour solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

**DISCUSSION :**

Mme SAUVECANE s'interroge sur le devenir de la maison.

M. le Maire explique qu'elle sera démolie.

Mme SAUVECANE estime que cela fait cher pour une démolition.

M. le Maire estime que la commune n'a pas le choix si elle veut mener à bien les aménagements prévus.

M. SATABIN demande si le projet d'aménagement nécessite l'acquisition des 4 lots.

M. le Maire pense que cela n'est pas nécessaire même si cela serait l'idéal.

**DECISION PRISE  
ADOPTÉ PAR 20 POUR  
4 CONTRE (JOSELET-SAUVECANE-ZUNINO-HUARD)  
et 1 ABSTENTION (SATABIN)**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU**

**OBJET : ACHAT AU PRIX DE 209 EUROS DE LA PARCELLE  
CADASTREE SECTION A 2508 APPARTENANT A MADAME ET  
MESSIEURS CASTELLAN D'UNE SUPERFICIE DE 139 M<sup>2</sup> SITUEE  
CHEMIN DE CLAOUSSE**

Monsieur et Madame Castellan Noël et Monsieur Castellan Christophe sont propriétaires de la parcelle cadastrée section A 2508 d'une superficie de 139 m<sup>2</sup> qui constitue une emprise située en bordure du chemin de Claousse.

Un emplacement réservé 3/9 porte à 8 mètres l'élargissement de ce chemin. En outre, le plan d'alignement du chemin de Claousse montre que cette parcelle est touchée par l'élargissement.

Suite aux échanges avec la famille Castellan et à la production par le service de France Domaine d'un avis concernant la valeur vénale de ces parcelles, un accord a été trouvé pour un prix d'acquisition à 1.50 euro/ m<sup>2</sup> soit un prix total de 209 euros.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour signer l'acte de vente.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU**

**OBJET : PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux communes quelque soit leurs tailles de réaliser un plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE).

En théorie, celui-ci devait être terminé au 23 décembre 2009.

Cet outil de programmation fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles.

La loi de 2005 élargit la notion de handicap en retenant 4 déficiences : motrice, auditive, visuelle, mentale et psychique.

De ce fait, environ 30 % de la population est concernée (personnes âgées, jeunes enfants, personnes blessées...).

Pour réaliser ce PAVE, il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens mais aussi d'usagers : représentants de personnes handicapées, âgées, de parents d'élèves.

La population doit être informée par voie d'affichage, de presse... afin que les administrés se sentent concernés par la démarche.

Après la phase d'information, il convient de procéder au diagnostic qui se déroule en 4 étapes :

- Localisation des ERP, des parcs, jardins, plans d'eau, aires de stationnement.
- Détermination d'une méthode de travail (ex définition de zones prioritaires ou d'axes de déplacement) et mise en place d'outils d'analyse.
- Relevé sur le terrain.
- Validation par le comité de pilotage et mise en place des préconisations.

On passe ainsi à la mise en œuvre du plan, c'est-à-dire à la programmation des travaux nécessaires en fonction de la faisabilité technique et des moyens financiers.

Le diagnostic et le plan qui en découle doivent être validés par la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui devra également être mise en place.

Celle-ci assurera la suivi du PAVE et les réajustements nécessaires lors des bilans annuels.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour élaborer notre plan de mise en accessibilité de nos voiries et espaces publics.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR BENAÏTON**

**OBJET : AVIS SUR LA LOCATION DE LA PARCELLE ZI 139 EN ZONE  
ARTISANALE PAR LA SCI RANCURE A LA SOCIETE EAUX DE  
PROVENCE**

La SCI Rancure dirigée par M. Claude Bonnafoux est propriétaire de la parcelle ZI 139 en zone artisanale.

Elle souhaite louer son entrepôt à la société Eaux de Provence dont le siège social est situé rue André Ampère à Aix en Provence.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour autoriser cette location.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS**

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2010**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Il s'avère que pour des besoins de service, il y a lieu :

**au 01 JANVIER 2010 :**

- **DE TRANSFORMER :**

Suite au tableau annuel de proposition d'avancement de grade, après réussite aux examens professionnels pour certains, sous réserve de l'avis de la CAP et du CTP les emplois suivants :

**Catégorie C :**

▪5 Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe en Adjoints Techniques de 1<sup>ère</sup> classe

**Catégorie B :**

▪1 rédacteur en rédacteur principal

**au 01 MARS 2010 :**

- **DE CREER :**

**Catégorie C :**

▪1 poste de gardien de police municipale

**au 01 JUIN 2010 :**

- **DE TRANSFORMER :**

**Catégorie C :**

▪1 Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe en Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Aussi, en tenant compte de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité, comme suit :

**DISCUSSION :** néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DGE POUR L'ACQUISITION  
D'ORDINATEURS PORTABLES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Suite aux vols, l'école élémentaire ne dispose plus que de 6 ordinateurs portables, ce qui est insuffisant pour travailler avec les 14 classes.

Afin d'assurer un travail de qualité, les enseignants souhaitent l'achat de 17 postes supplémentaires pour un coût de 11.670,57 €TTC.

Cet investissement pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la DGE à un taux compris entre 25 et 60 %.

La commission Education du 12 janvier 2010 a donné un avis favorable à cette dépense, sachant que l'école sera dès le mois de février mise sous alarme.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour l'acquisition de ces ordinateurs portables et pour solliciter la subvention DGE auprès de l'ETAT.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : DON A LA FONDATION DE FRANCE EN FAVEUR D'HAITI**

Suite au tremblement de terre qui a ravagé Haïti, je vous propose de contribuer à l'aide internationale en faveur de ce pays en donnant une subvention exceptionnelle de 1.000 € à la Fondation de France pour les sinistrés d'Haïti.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur l'octroi de cette subvention.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

- **TRANSFERT ET GERANCE DE LA LICENCE 4 DE LA COMMUNE A LA SOCIETE HIPPIQUE**

Depuis plusieurs années, la licence 4 appartenant à la commune était donnée en gérance au comité des fêtes mais cette association n'en avait pas l'utilité.

Depuis 2007, le titulaire de cette gérance doit obligatoirement effectuer une formation relative à l'exploitation d'un débit de boissons. Cela implique qu'à chaque changement de présidence, le nouvel élu doit faire ce stage d'un coût avoisinant les 900 €.

Enfin comme la licence n'est plus exploitée depuis 3 ans la commune risque de la perdre au 15 mai 2010.

La société hippique serait intéressée pour reprendre cette licence et l'exploiter.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour le transfert de la licence 4 appartenant à la commune à l'hippodrome au bénéfice de la société hippique et pour l'autoriser à signer la convention de mise à disposition pour une durée de 2 ans.

Monsieur le Maire propose pour 2010 une location à titre gracieux en raison du coût du stage que devra assumer la société hippique.

L'année suivante, les tarifs de cette location seront fixés par le conseil municipal.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE  
A 19h 45.**

**MICHEL VITTENET  
MAIRE D'ORAISON**